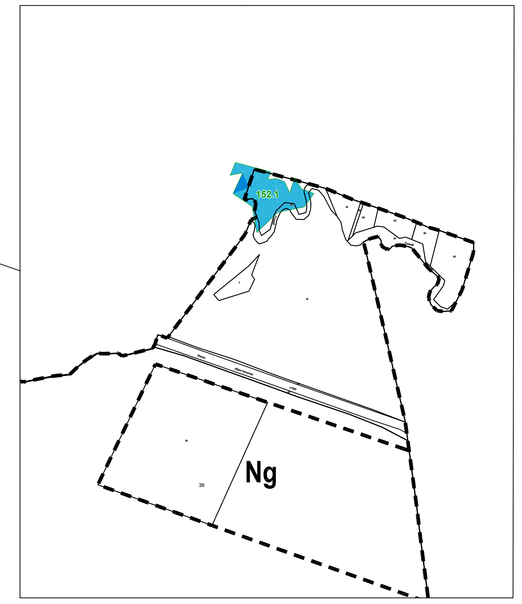

Extrait de la partie Nord manquante

Légende

- Limites de zones
- Ua — Noms des zones
- Bâti
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Elément remarquable identifié au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Zone inondable identifiée au titre de l'article R.151-31 b du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection de captage éloigné
- I1 Pipeline hydrocarbures

Eléments liés au porter à connaisasnce - Aléas inondation liés aux crues de la Moder

Classes d'aléas

- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible

123.6 — Cotes des plus hautes eaux-référentiel altimétrique NGF-IGN69

Liste des emplacements réservés

N°	Objectif	Zone concernée	Bénéficiaire	Surface (en ares)
1	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses	N et Aa	Commune	40
2	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses	Aa	Commune	20
3	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses	Ac	Commune	29

PLUI

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal -

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **DE HAGUENAU**

PLAN DE REGLEMENT

Approbation le 19/09/2016
Mise à jour le 29/05/2017

COMMUNE D'OHLUNGEN – PLAN 1/3

Echelle au 1/5000ème

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2017

A Haguenau,
le 29 juin 2017

Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER

TOPOS

A T I P
Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat 67210 OBERNAI